



ESCALADE

Règlement universitaire

Disposition Particulière

Saison 2023-2024

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Montagne et Escalade

Josselin CAZAUX (Vice-Président)

François LEONARDON (Conseiller Technique National)

Damien YOU (Directeur Technique National adjoint)

Membres FF Sport U

Sébastien BOCQUET (Sorbonne Université)

Françoise DUCOEUR (Université Savoie Mont Blanc)

Bertrand GAUTIER (Directeur national adjoint)

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Envoi des candidatures d'arbitres
CFU	22-23 mai 2024 à Cergy (ILE DE France)	05 Avril 2024	05 Avril 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

22 et 23 mai 2024 à Cergy (ILE DE France)

2 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA DIRECTION NATIONALE DES RÉSULTATS DE LIGUES, INTER-LIGUES

**05 avril 2024
(CMN à déterminer)
Contact : nguerin@sport-u.com**

3 - MODE DE SÉLECTION ET QUOTAS PAR LIGUE

Quotas :

Les quotas par ligue sont établis principalement en fonction des dynamiques académiques. Ceux-ci pourront être ajustés si la participation aux épreuves qualificatives est supérieure ou inférieure à l'année n-1.

Les ligues devront formuler la demande à la CMN (bgautier@sport-u.com) avant l'envoi des résultats.

NB : premier chiffre pour les jeunes gens, deuxième pour les jeunes filles.

IDF (10 /10) : Ligue Paris Ile de France 10/10

Nord Est (13/11) : Ligue Hauts de France 5/5, Ligue Grand Est 5/4, Ligue Bourgogne Franche-Comté 3/2

Centre Ouest (8/7) : Ligue Normandie 3/4, Ligue Bretagne 2/1, Ligue Pays de la Loire 2/1, Ligue Centre Val de Loire 1/1

Sud Est (25/25) : Ligue Auvergne-Rhône Alpes 20/20, Ligue Sud PACA 4/4, Ligue Corse 1/1

Sud-Ouest (9/10) : Ligue Nouvelle Aquitaine 5/6, Ligue Occitanie 4/4

Dom Tom : 1/1

Organisateur CFU : 1/1

- Pour prétendre à une qualification au championnat de France, les étudiants devront avoir participé à un championnat universitaire (académie, ligue ou inter-Ligues) ou une épreuve fédérale FFME choisie comme support de l'épreuve universitaire à condition que les étudiants concernés soient licenciés FFME
- Le championnat qualificatif sera organisé sur au moins 2 des 3 disciplines : difficulté, vitesse et bloc.
- Chaque ligue devra se déterminer sur le mode de qualification et sur les quotas : de site, de ligue ou inter-Ligues. Les résultats fournis par les ligues feront apparaître l'ensemble des classements (chaque épreuve et/ou combinés JF et JG) et non pas les seuls qualifiés. Ces classements ne devront pas faire apparaître d'ex-æquo notamment si cela entraîne un dépassement de quota. Les qualifications éventuelles (QEV) se feront obligatoirement dans l'ordre du classement (liste d'attente).
- Seuls les athlètes (JG et JF) figurant dans les 30 meilleurs du classement permanent à la date de la CMN (à déterminer) pourront être qualifiés hors quotas, avec un maximum de 5 jeunes gens et 5 jeunes filles par site (académie). Ces qualifications ne seront effectives que sous réserve de compléter le formulaire de qualification exceptionnelle avant la date de retour des résultats.
- Ces demandes de qualification exceptionnelle seront traitées au cas par cas par la CMN.

4 - FORMULE SPORTIVE

Règlement sportif :

C'est le règlement FFME qui s'applique. Il est consultable ici : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2023/09/Regles-du-jeu-2023-2024-V1.pdf>

Format de la compétition :

Le championnat se déroulera sur 2 journées sous la forme d'un combiné de 2 ou 3 épreuves (seule l'épreuve de vitesse pourra être facultative) dans l'ordre suivant si possible : difficulté, vitesse, bloc. La participation est obligatoire sur toutes les épreuves.

Epreuve de difficulté : composée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

- La phase de qualification s'effectue en formule « flash » sur 3 ou 4 voies successives avec 6mn d'escalade puis 12mn de récupération minimum entre les voies.
- Difficulté progressive conseillée dans les voies : 5C, 6B/C, 7A/B, 7C /8A (JF)
- 6A/B, 6C/7A, 7B/C, 8A/B (JG).
- Les 8 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.
- La phase finale s'effectue sur une voie « à vue » avec 6mn d'escalade.

Epreuve de vitesse : (2 voies identiques, non officielles): composée d'une séquence de reconnaissance sur une ou deux voies (practice), d'une phase qualificative et d'une phase finale comportant 1/8 de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale et petite et grande finale.

- La phase qualificative se déroule de la façon suivante : chaque compétiteur.trice effectue une tentative dans chacune des 2 voies et le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement.
- Les 16 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.

- La phase finale s'effectue en duel à élimination directe sur une voie.

Epreuve de bloc : composée d'une phase qualificative sous forme d'un contest et d'une phase finale.

- La phase qualificative se déroule sous la forme d'un contest à essais illimités d'au moins 20 blocs
- Les 8 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.
- La phase finale s'effectue en mode « circuit en départ simultané » sur 4 blocs, après une observation collective.

Classements par discipline et classement général :

Un classement sera établi pour chacune des spécialités (difficulté, bloc et vitesse) en JF et JG à la condition d'avoir participé aux épreuves. Des titres de champion.ne.s de France seront attribués dans chaque discipline et dans le combiné. Les second.e.s et troisièmes recevront les médailles correspondantes.

Seul.e.s les concurrent(e)s ayant participé à toutes les épreuves apparaissent dans le classement général, calculé comme suit:

- Chaque compétiteur.trice se voit attribuer des points pour chacune des épreuves
 - soit le/la concurrent.e a un classement unique dans l'épreuve et les points attribués sont égaux à son classement
 - soit 2 concurrent.e.s ou plus sont ex-aequo sur une épreuve et les points qui leur sont attribués sont égaux à la moyenne des classements.
- (ex : Dans le cas de 4 ex-aequo à la 8ème place, les points attribués à chaque compétiteur seront égaux à $(8 + 9 + 10 + 11) / 4 = 9.5$)
- Le nombre final de points pour chaque concurrent.e est calculé en additionnant les points attribués sur chacune des épreuves.
- Chaque concurrent.e est classé(e) dans l'ordre croissant des points, le/la concurrent(e) ayant le moins de points obtient le meilleur classement.
- Lorsque 2 concurrent.e.s ou plus sont ex-aequo, le classement relatif de ces concurrent(e)s sera déterminé pour chacune des épreuves de la finale :

- en comparant le nombre de fois où 1 concurrent(e) possède un meilleur classement et si l'égalité persiste, en comparant leur classement dans les phases qualificatives.

Classement par équipe mixte :

Il ne fait pas l'objet d'une épreuve spécifique. Il sera réalisé par addition des places obtenues au combiné des disciplines prévues au programme (ou dans 2 épreuves individuelles si l'organisation n'en propose que 2) par la meilleure fille et le meilleur garçon de la même AS. En cas d'égalité, on privilégiera la meilleure place obtenue (ex. 1+3 et 2+2 sont à égalité, 1+3 sera mieux classée). En cas d'égalité complète (ex. 3+5 et 5+3), les équipes restent ex-æquo.

FORMATION D'ARBITRES

Formation CUA3 : en plus des juges de voies étudiants formés par l'organisateur, il est souhaitable que les ligues forment des juges CUA2 pour officier sur le championnat de France Universitaire.

Toutes les Associations Sportives ayant au moins trois qualifié.e.s devront mettre à disposition de l'organisation un juge formé CUA2 **ou un juge en cours de formation**.

A défaut de juge, l'Association Sportive devra s'acquitter de 100€ auprès de la FF Sport U. Cette somme, le cas échéant, contribuera à l'indemnisation des juges fédéraux.

Pour les juges étudiants, une prise en charge est proposée par la ligue organisatrice pour la restauration. Le déplacement et l'hébergement dans la mesure du possible s'effectueront avec l'AS de rattachement (frais à la charge de l'AS). En cas d'impossibilité et en fonction des besoins de l'organisateur, le déplacement et la prise en charge pourront être coordonnées par la FF Sport U nationale, contact (nguerin@sport-u.com).

Les juges CUA2 devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U nationale en remplissant la fiche de juge disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Escalade ». Cette fiche devra obligatoirement être signée par les Directeurs (trices) de ligues.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Se référer au chapitre règlement intérieur

INTERNATIONAL

CALENDRIER PREVISIONNEL

FISU

Les Championnats du Monde Universitaires se dérouleront à Koper (SLO) du 9 au 12 septembre 2024. A ce jour, la participation d'une délégation française n'est pas garantie. Le cas échéant, des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition d'une équipe de France.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Bertrand GAUTIER

bgautier@sport-u.com

Assistant pôle sport - Nicolas Guerin

nguerin@sport-u.com / 01 58 68 22 90



